

Le Comité de Salut Public

La Convention constitue dès son installation en septembre 1792, dix-huit comités installés au palais des Tuileries.

Le Comité de Salut Public a été créé par la Convention nationale du 6 avril 1793 pour contrôler les ministres et restaurer l'autorité du gouvernement.

Succédant au Comité de défense générale créé en janvier 1793 qui s'était montré inefficace, il devait « prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale extérieure et intérieure ». Doté peu à peu de pouvoirs étendus, il finit par devenir un véritable gouvernement dictatorial, agissant au nom de l'Assemblée.

D'avril à juillet 1793, le comité est dominé par Danton, mais sa politique échoue.

Lors du renouvellement de juillet, Danton et ses amis sont remplacés par des hommes plus décidés, dont Robespierre.

De septembre 1793 à juillet 1794, les mêmes Conventionnels seront constamment réélus : c'est le « Grand Comité de salut public », qui dirige avec énergie et autorité la lutte de la Révolution contre ses ennemis du dedans et du dehors. Robespierre, Couthon et Saint-Just – le « triumvirat » – s'occupent de la politique générale ; Billaud-Varenne et Collot d'Herbois de la politique intérieure, Barère est chargé de la diplomatie, Carnot de la conduite de la guerre. Les décisions importantes sont prises en commun. Robespierre, Saint-Just et Billaud-Varenne défendent la politique du Comité à la Convention et aux Jacobins.

Au printemps de 1794, le Comité se divise ; la majorité, hostile à Robespierre, prépare sa chute en accord avec le Comité de sûreté générale. Après le 9 Thermidor, la Convention limite les pouvoirs du Comité, il ne dirige plus que la diplomatie et les affaires militaires. Il disparaît avec la Convention en 1795.